

12

Serdin

Serdin Dagobert
 Joachim dont l'acte
 de naissance est si
 contra et légitime
 par le mariage de ses
 père et mère D'haumont
 Auguste Michel et Adèle
 Josephine, contracté le
 vingt deux mai 1800
 trente sept, à Landekes.
 Landekes le 8 juillet 1854
 D. a. Sieber Sch. u.

Bij

13

Le 20^{me} jour huit cent trente et un, le vingt septembre
 à deux heures du matin, pardevant nous Charles
 Decamps Bourgeois maître officier de l'état civil de la
 commune de Landekes, District de Charleroi, &oyne
 D'haumont et son père le sieur Auguste Michel
 D'haumont, meunier agé de trente cinq ans célibataire
 né à Leernes, domicilié à Landekes, le quel nous a
 reconnu hier vers midi Josephine Serdin, de dernière naiss.
 D'haumont agé de vingt trois ans est accouché son
 enfant du sein maternel, qu'il nous a présenté et
 nous a déclaré en être le père au quel il a donné les
 prénoms de Dagobert Josephine, les Dites Serdin
 leur et présentation faite en présence de leurs
 Louis Brogmont instituteur agé de vingt quatre
 ans et Nicolas Séhon garde champêtre agé de vingt
 deux ans, tous deux domiciliés à Landekes et ont
 les père et le meunier signé avec nous le présent
 acte de naissance après que ledit couplet Serdin

Bij

D. a. Sieber Sch. u.

Bij

Le 20^{me} jour huit cent trente et un, le vingt huit
 septembre à deux heures de relevé, par devant nous
 Charles Decamps Bourgeois maître officier de l'état civil
 de la commune de Landekes, District de Charleroi, &oyne